



Paris, le 10 juillet 2007

Communiqué de presse

Madame Rachida Dati, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et Monsieur Augustin de Romanet, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et consignations ont signé aujourd'hui un partenariat destiné à :

■ Appuyer la politique de réinsertion des jeunes détenus en milieu carcéral ou confiés à des institutions

La réinsertion des détenus est une mission essentielle du Ministère de la justice et constitue une garantie de prévention de la récidive.

Afin d'améliorer les conditions de préparation de la sortie des détenus, les actions suivantes seront mises en œuvre avec l'appui de la Caisse des Dépôts qui mobilisera à cette fin son savoir-faire d'ingénierie sociale et financière :

- Installation de « cyberbases pédagogiques » en détention permettant de développer les compétences et lutter contre l'illettrisme touchant de trop nombreux détenus
- Expérimentation de l'éducation en ligne pour les jeunes détenus
- Création de 15 entreprises d'insertion
- Aide à la mise en œuvre de projet d'insertion par l'obtention de microcrédits permettant aux détenus libérés de financer un projet cohérent de réinsertion professionnelle

■ La modernisation de la justice, par le développement de la dématérialisation des procédures et l'accompagnement social et territorial de la réforme de la carte judiciaire

Dans le cadre de la politique ambitieuse de modernisation de l'Etat, fondée sur le développement de l'administration électronique, le ministère de la Justice souhaite aujourd'hui accélérer le développement des échanges dématérialisés entre les acteurs de la Justice, notamment pour accompagner la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire et celle de la protection des majeurs vulnérables.

Le ministère de la Justice mandate la Caisse des Dépôts pour apporter son expérience, acquise avec les professions juridiques, les collectivités locales et d'autres administrations, ainsi que pour mettre en œuvre des moyens dédiés à ces projets dans le cadre d'un programme pluriannuel qui sera piloté en commun avec la Chancellerie.

Enfin, la SNI, filiale de la Caisse des Dépôts et principal bailleur social du pays, établira une convention avec le ministère de la Justice définissant les capacités d'accueil et les programmes de constructions de logements adaptés à l'accompagnement de la réforme de la carte judiciaire.

Contacts presse

Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Laurence LASSERRE : 01 44 77 63 39 / Guillaume DIDIER : 01 44 77 22 02

Caisse des Dépôts

Frédéric LEVET : 01 58 50 31 79

**ALLOCUTION DE M. DE ROMANET
DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE DES DEPOTS
LORS DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Madame la Garde des Sceaux,

Mesdames et Messieurs,

Merci, Madame la ministre, d'avoir estimé que la Caisse des Dépôts pouvait accompagner votre politique de modernisation de la Justice. Il s'agit évidemment de la réforme de la carte judiciaire, mais aussi des autres grandes réformes que vous portez dans ce ministère : nouvelle politique pénale, réforme des tutelles, etc.

1. Il y a au moins trois bonnes raisons pour la Caisse des Dépôts de travailler aux côtés de votre ministère :

- 1^{ère} raison : c'est dans la définition de la Caisse des Dépôts donnée par le législateur (article L. 518-1 du code monétaire et financier), que de recevoir des mandats en appui des politiques publiques constituées par l'Etat et les collectivités locales. Il faut en outre que 2 critères soient réunis :
 - **que cela s'intègre dans la stratégie globale** d'intervention de la Caisse des Dépôts telle que déterminée par la Commission de surveillance ;
 - **que cela soit guidé par une logique d'investissement**, et non de débudgétisation.
- 2^{ème} raison qui explique ma présence auprès de la Garde des Sceaux ce matin : la Caisse des Dépôts et Consignations entretient depuis sa création un partenariat très étroit avec le monde de la Justice et avec ses acteurs que sont les professions juridiques. Les missions les plus anciennes de la Caisse relèvent de cette proximité :
 - Je pense par exemple à la **gestion des consignations** depuis 1816. Cette mission a été élargie avec la réforme des tutelles par la loi de février 2007. La consignation, c'est un outil de sécurité juridique et de protection contre les conflits d'intérêt ;
 - Je pense aussi à la **gestion des dépôts des notaires** et d'autres professions juridiques réglementées. La Caisse des Dépôts est bien le « banquier du service public de la Justice » ;
- 3^{ème} raison : les enjeux de la réforme de la justice recoupent très largement des axes stratégiques forts pour la Caisse des Dépôts :
 - **La question de la dématérialisation** : la Caisse des Dépôts souhaite être un tiers de confiance sur la dématérialisation comme elle l'a été sur la gestion de l'épargne des Français ;
 - **L'aménagement du territoire** : la Caisse des Dépôts est une institution « provinciale », c'est-à-dire au cœur des territoires et en relation constante avec les élus ;
 - **Le développement économique et la cohésion sociale.**

2. Le programme que nous mettons en place ce matin, doit permettre de contribuer à l'amélioration de la performance du service public de la Justice

- Quelle est la logique de ce protocole ? C'est une logique d'accompagnement et d'assistance, à la hauteur de nos moyens humains. Du point de vue de la Caisse des Dépôts, ce partenariat obéit à quelques principes clairs :
 - **La Caisse des Dépôts aidera la Chancellerie, mais ne se substituera pas à son action** ;
 - La Caisse des Dépôts cherchera des **résultats concrets et rapides**, en privilégiant **l'expérimentation locale** ;
 - La Caisse des Dépôts cherchera à **démultiplier l'action de modernisation par le recours aux réseaux, notamment associatifs et bancaires**, qu'elle connaît bien ;
 - Enfin, la Caisse des Dépôts gèrera ce programme comme des **investissements de long terme**, et sans empiètement sur le marché ou la concurrence – ce ne serait pas acceptable par les autres acteurs de marché.
- Concrètement ce programme va permettre d'avancer dans trois domaines, avec à chaque fois des actions très opérationnelles :
 - **1^{er} domaine ; l'ingénierie financière et sociale au profit des jeunes délinquants sortant de prison** à qui il faut offrir de nouvelles possibilités de réinsertion :
 - Le programme permettra le financement de 300 projets de microcrédit avec un accompagnement des bénéficiaires par des associations spécialisées, comme l'ADIE ;
 - Nous aiderons financièrement 15 créations d'entreprise d'insertion ;
 - Nous financerons 300 prêts d'honneur, là aussi avec un accompagnement associatif ;
 - La Caisse des Dépôts financera l'expérimentation d'installation de cyberbases dans des établissements fermés, et réfléchira sur le développement de modules d'apprentissage par internet ;
 - **2^{ème} domaine** : nous mettrons à disposition du ministère de la Justice **notre savoir-faire dans la conduite de projets de dématérialisation de procédures publiques**. La Caisse des Dépôts peut s'appuyer en la matière sur les projets de dématérialisation déjà réalisés avec des collectivités locales, le ministère de l'Intérieur, et sur le travail de dématérialisation des échanges avec les notaires. Ici, le programme permettra :
 - de travailler, en appui du ministère et des professions concernées, sur la dématérialisation des procédures civile (avec les barreaux) et pénale (avec les services de police et de gendarmerie) ;
 - Nous travaillerons aussi aux échanges huissiers / tribunaux, et à une plateforme d'échange entre toutes les professions juridiques ;
 - Enfin, le programme envisage deux projets de portail : l'un nécessaire pour la réforme des tutelles ; l'autre qui pourrait faciliter l'accès des citoyens à la Justice.
 - **3^{ème} domaine, la société nationale immobilière (SNI)**, premier bailleur social du pays, **se mobilisera pour aider les agents qui seraient éventuellement concernés par des mobilités géographiques**, à trouver un nouveau **logement**.

- Comment allons-nous travailler ?
 - S'agissant des dispositifs d'insertion des jeunes sortants de prison, les outils existent et les dossiers seront examinés dès que possible ;
 - Sur les questions très lourdes de dématérialisation et d'échanges, nous allons mettre en place des conventions par projets et, selon les cas, soit lancer des études de préfiguration, soit mettre en place des expérimentations ;
 - Pour être très opérationnels sans tarder, nous allons mettre en place un comité de pilotage du programme ;
 - Enfin, nous pourrions, si la Garde des Sceaux en est d'accord, rendre compte régulièrement de l'avancée de ces travaux.

*

En conclusion, je voudrais vous faire part d'une conviction. Ce que nous vous expliquons là est absolument essentiel pour notre pays. Ce ne sont pas des questions techniques ou anecdotiques à côté des grandes réformes législatives.

La réforme de la Justice passe bien sûr par des réformes de notre droit, sur lesquels je ne suis ni légitime ni compétent pour m'exprimer.

Mais elle passe au moins autant par une modernisation au quotidien du service public de la Justice : travail sur les délais, sur la qualité du service rendu, recours massif aux nouvelles technologies, etc. La Caisse des Dépôts sera très fière si elle peut rendre service en la matière.

**ALLOCUTION DU GARDE DES SCEAUX
LORS DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Chancellerie – Mardi 10 juillet 2007

Lorsque j'ai réuni les chefs de cour, le 25 juin dernier, je leur ai fait part de ma détermination à réformer la carte judiciaire, dans l'intérêt des justiciables et de tous nos concitoyens, qui ressentent le besoin légitime d'une justice de qualité.

Cette réforme est une condition essentielle à la modernisation qui conduira l'ensemble des juridictions à mettre en valeur les compétences de chacun des acteurs de la justice. Il y sera rendu, dans de meilleures conditions de travail, une justice de qualité rapide et lisible.

Elle doit être accomplie au terme d'un dialogue et de consultations conduites localement afin qu'il soit tenu compte, de la façon la plus fine et la plus respectueuse, de l'avis de ceux dont les conditions de travail pourraient être affectées.

J'ai demandé aux premiers présidents et aux procureurs généraux de conduire cette consultation afin que les caractéristiques propres de chaque territoire soient connues et qu'il n'apparaisse aucun dogmatisme dans les choix qui devront être faits.

Lors de cette réunion, j'ai indiqué que je souhaitais que la Caisse des dépôts et consignations fasse partie du comité consultatif accompagnant cette réforme.

Vous avez, Monsieur le Directeur général, cher Augustin de Romanet, immédiatement répondu à ce souhait et vous étiez, présent dès le 27 juin, parmi les membres de comité duquel j'attends beaucoup.

Vous acceptez de m'aider, mettant une fois encore en évidence votre mission au service de l'intérêt général.

Cette mission est constante depuis 190 ans. Elle n'a jamais failli et s'est constamment développée vers des horizons nouveaux.

Banquier du service public de la justice, la Caisse des dépôts est un partenaire constant de la chancellerie et un soutien tout aussi constant des professions juridiques qu'elle accompagne dans leur modernisation et leur recherche inlassable de la qualité.

Une fois encore les compétences techniques de vos équipes et vos moyens financiers vont aider à l'amélioration du service public.

Vous allez accompagner l'institution judiciaire et tous les auxiliaires de justice qui sont en lien constant avec elle, dans la réalisation d'un programme sans précédent qui, par l'usage des nouvelles technologies, va profondément modifier la façon de travailler dans et avec les tribunaux.

La dématérialisation des échanges rendra relatif l'éloignement physique du tribunal et sera un atout pour le renforcement des droits du justiciable. Le principe du contradictoire en sera le grand bénéficiaire.

Les craintes que certains pourraient avoir de se trouver moins proches, selon la distance, d'une juridiction, disparaîtront devant les avantages qui leur seront procurés par le lien avec une juridiction dotée des moyens modernes que vous allez nous aider à mettre en place et en service.

Il ne fait pas de doute que, par ces moyens, ils s'en trouveront, en réalité, plus proches, en termes d'efficacité.

Vos équipes et celles du ministère de la justice, en lien avec les professions judiciaires et juridiques concernées vont, dès demain, se mettre à l'œuvre.

Je vous propose, cher Augustin de Romanet, que nous nous retrouvions bientôt, en présence des magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de justice appelés à utiliser ces nouveaux moyens, dans un lieu expérimental où une démonstration sera faite de l'utilité pratique des outils qui vont être ainsi construits et développés.

La conviction des acteurs de terrain, qui sont ceux au bénéfice desquels nous travaillons ensemble, sera acquise lorsqu'ils auront constaté, avec nous, ce que signifient ces nouvelles méthodes pour l'exercice de leurs missions.

J'ajoute que votre aide à la modernisation de la justice comprendra un dispositif d'accompagnement social et territorial de la réforme de la carte judiciaire, facilitant la mobilité des personnels.

Au-delà du dossier de la rénovation de la carte judiciaire, vous avez accepté, et je vous en sais particulièrement gré, d'étendre votre aide à l'accompagnement des dispositifs d'insertion que j'appelle de mes vœux. Ces dispositifs pourront bénéficier à ceux qui, sortant de détention, auront besoin d'un soutien pour reprendre une activité professionnelle.

Je souhaite que le comité d'orientation restreint, chargé d'une réflexion sur la future loi pénitentiaire, que je vais installer dès demain, qui associera les représentants de la société civile, les professions judiciaires et les représentants des personnels pénitentiaires, enrichisse ses travaux sur la réinsertion des détenus par le travail et le logement en tenant compte de votre expérience et de notre partenariat.

La manifestation de votre participation au service de l'intérêt général sera soulignée par là de façon exemplaire.